

**DÉLIBÉRATION N° 2024-2025\_069  
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur**

**Séance en date du 8 juillet 2025**

**5 – « Affaires statutaires »**

**Point n°5.1 « Audition des candidats et proposition de nomination à la Direction du Centre de Linguistique Appliquée » (pour vote)**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1
Membres présents : 26 Membres représentés : 6 Total : 32	Suffrages exprimés : 31  Pour : 31 Contre : 0

- VU** les statuts de l'université Marie et Louis Pasteur ;
- VU** les statuts du centre de linguistique appliqué (CLA) ;
- VU** l'avis du conseil de gestion du CLA en date du 24 juin 2025.

En application de l'article 3 des statuts du CLA, « le directeur est nommé, à la suite d'un appel à candidature, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, par la présidente de l'université, après consultation du conseil d'administration de l'Université, et après avis du conseil de gestion du centre ».

Non lié par les avis du conseil de gestion du CLA et du CA de l'UMLP, le président de l'université Marie et Louis Pasteur procède, ensuite, à la nomination du directeur du CLA avant le 31 août 2025.

A la suite d'un appel à candidature, deux candidats devaient être auditionnés par le conseil d'administration. Après désistement de l'un des deux, seul M. Lucas LEVIEN a été auditionné par le conseil d'administration.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration votent favorablement pour la candidature de M. Lucas LEVIEN.



Besançon, le 08/07/2025

Le président,

Hugues DAUSSY

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités  
Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur*